



Sous-comité du patrimoine bâti

Procès-verbal 28

Le jeudi 8 mars 2018

9 h 30

Salle Champlain, 110, avenue Laurier Ouest

- Nota :*
- 1. Veuillez noter que ce procès-verbal doit être considéré comme une ÉBAUCHE jusqu'à ce qu'il soit confirmé par le Comité.*
 - 2. Le soulignement indique qu'il s'agit d'une nouvelle recommandation ou d'une recommandation modifiée approuvée par le Comité.*
 - 3. À moins d'avis contraire, les rapports nécessitant un examen par le Conseil municipal seront présentés au Comité de l'urbanisme le 27 mars 2018.*

Présents : Conseiller T. Nussbaum (président)
Conseillers : M. Wilkinson, S. Moffatt
Membres du public: C. Quinn, L. A. (Sandy) Smallwood

Absents : Membre du public B. Padolsky (vice-président),
Conseillère C. McKenney

DÉCLARATION D'INTÉRÊT

Aucune déclarations d'intérêt n'est déposée.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal 27 – le jeudi 8 février 2018

ADOPTÉ

PRÉSENTATIONS

1. PRÉSENTATION D'INFORMATION DE LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE – AU-DELÀ DE CANADA 150 : PROJETS PATRIMONIAUX DANS LA CAPITALE

Que le Sous-comité du patrimoine bâti prenne connaissance de la présentation à titre d'information.

Heather Thomson, gestionnaire du Programme du patrimoine de la Commission de la capitale nationale (CCN), fait une présentation sur les projets patrimoniaux qui relèvent de la CCN et répond aux questions des membres du Comité. Une copie de la présentation de diapositives est conservée dans les dossiers de la Ville.

REÇU

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PLANIFICATION, DE L'INFRASTRUCTURE ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

SERVICES DES EMPRISES, DU PATRIMOINE ET DU DESIGN URBAIN

2. DEMANDE DE MODIFICATION DE L'ANCIENNE ÉCOLE GRANT, SITUÉE AU 2720, CHEMIN RICHMOND ET DÉSIGNÉE EN VERTU DE LA PARTIE IV DE LA LOI SUR LE PATRIMOINE DE L'ONTARIO

ACS2018-PIE-RHU-0005

BAIE (7)

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Sous-comité du patrimoine bâti recommande au Comité de l'urbanisme de recommander à son tour au Conseil :

- 1. D'approuver la demande de modification de l'ancienne école Grant, située au 2720, chemin Richmond, conformément aux plans préparés par J.L. Richards & Associates Limited et reçus le 22 janvier 2018;**
- 2. De déléguer au directeur général de Planification, Infrastructure et Développement économique le pouvoir d'effectuer des modifications mineures de conception;**
- 3. De délivrer un permis en matière de patrimoine d'une validité de deux ans à partir de la date de délivrance, sauf si le permis est prolongé par le Conseil municipal avant sa date d'échéance.**

(Nota : Le délai réglementaire de 90 jours d'examen de cette demande, exigé en vertu de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario, prendra fin le 26 avril 2018.)

(Nota : L'approbation de la demande de modification aux termes de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario ne signifie pas pour autant qu'elle satisfait aux conditions de délivrance d'un permis de construire.)

Sébastien Racine, de J.L. Richards & Associates Limited, répond aux questions du Comité. David Flemming, de Patrimoine Ottawa, est présent et appuie les recommandations du rapport.

Les membres du Comité reçoivent les communications suivantes, dont des copies sont conservées dans les dossiers de la Ville :

- Commentaires écrits de Sonia Fisher, reçus le 23 février 2018.
- Lettre de David Flemming (Patrimoine Ottawa), reçue le 5 mars 2018, qui appuie les recommandations du rapport et fournit des commentaires.
- Courriel de Sarah Guy, reçu le 7 mars 2018, qui appuie les recommandations du rapport et exprime des réserves quant à l'élimination de l'accès piétonnier par l'avenue Rob Roy.

Le Sous-comité du patrimoine bâti ADOPTE les recommandations du rapport telles quelles.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 10 h 10.

Coordonnateur du comité

Président